

Délai d'inscription : 17 mars 2024

Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Adresse :

NPA : Localité :

Tél.port. : (joignable pendant la session d'examens)

Email :

**L'inscription pour la session des examens 2024 comprend les 4
évaluations suivantes : Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie**

Finance d'inscription :

CHF 200.— à verser,
IBAN : CH17 00767 000T 0974 0905
Banque cantonale vaudoise, 1002 Lausanne
Université de Lausanne
Service Financier
1015 Lausanne
Sous communication : UB 2607000200, Fonds 26076132, Compte 43 30 700

Le récépissé du bulletin de versement doit être joint à l'inscription.

Une réinscription après retrait ne donne pas lieu au paiement de la finance d'examen. S'agit-il d'une réinscription après retrait ? Oui Non

Convocation :

Le ou la candidat-e sera convoqué-e aux examens par courrier électronique. Il ou elle devra se présenter aux examens selon l'horaire qui lui aura été communiqué.

Remarques éventuelles :

.....
.....

Date : Signature :

Attention : Instructions importantes sur la page suivante !

Faculté de biologie et de médecine
Ecole de biologie

|||||

INSTRUCTIONS IMPORTANTES

- 1) Seul le règlement de l'examen préalable d'admission et ses annexes font foi. Ils sont consultables sur le site internet de l'Ecole de biologie : <https://www.unil.ch/ecoledebiologie/home/menuguid/future-student/admission-et-immatriculation.html>

- 2) Pour effectuer son inscription, le ou la candidat·e doit se présenter au Secrétariat de l'Ecole de biologie jusqu'au **17 mars 2024 au plus tard** avec les documents suivants :
 - formulaire d'inscription à l'examen préalable d'admission complété
 - récépissé du bulletin de versement
 - curriculum vitae
 - originaux des résultats et diplômes obtenus
 - document d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
 - **permis de séjour pour les candidat·e·s non suisses**

Le secrétariat de l'Ecole de biologie est ouvert du mardi au jeudi, de 9h00 à 12h00.

- 3) Une inscription incomplète ou contenant des indications erronées ne sera pas prise en considération.

- 4) Le ou la candidat·e inscrit·e aux évaluations de l'examen préalable d'admission peut retirer son inscription par courrier (postal ou électronique) auprès de l'Ecole de biologie, **jusqu'au 31 mars 2024 au plus tard.**

Secrétariat de l'Ecole de biologie :

Quartier UNIL-Sorge

Bâtiment Amphipôle, bureau 312

1015 Lausanne

La réception est ouverte du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00

Tél. : 021 692 40 10

Fax. : 021 692 40 05

Email : biologie-etudiants@unil.ch

Les candidat·e·s doivent, en parallèle à leur inscription à l'examen préalable d'admission, demander leur immatriculation à l'Université de Lausanne. Pour plus de détails, voir le site internet du Service des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne sur : www.unil.ch/immat